



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

Conseil Municipal

mardi 23 septembre 2025

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 28

Pouvoir(s) : 7

Votants : 35

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BOUDET Marie-Christine, , THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, , LAURIOU Jean-Yves a donné pouvoir à PERTUISEL Roselyne, , RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, , HUET Christian a donné pouvoir à BASTARD Estelle,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques,

Secrétaire de séance :

POLPRÉ Charlène

Approbation du Compte-Rendu de réunion précédente :

Approuvé

Refusé

OUVERTURE DE LA SEANCE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Restauration du Piron à Champigné – Convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Créée en 2011, la Fondation VINCI Autoroutes est à la fois un laboratoire, un observatoire et un outil d'information dédié à l'évolution des comportements. Investie depuis l'origine dans la promotion de la responsabilité individuelle et collective sur la route, elle a progressivement élargi son territoire d'action à l'éducation au respect de l'environnement et à l'ouverture aux autres par la lecture. Autant de traductions, pour tout un chacun, de l'aspiration à bien (se) conduire sur la route. Ses actions sont menées en lien avec les institutions, les professionnels et le monde associatif, et par le biais de partenariats.

En 2022, la Fondation investit un nouveau territoire d'action, en soutenant des projets de préservation et de restauration du patrimoine naturel dans les territoires. Elle accompagne des initiatives menées par des acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, syndicats professionnels, agriculteurs, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des espèces végétales et animales.

Le projet d'aménagement du Piron a été sélectionné par la Fondation Vinci Autoroute qui s'engage à verser au porteur de projet la somme totale de 65 000 €.

Cette somme sera répartie entre le SMBVAR au prorata de la prise en charge des travaux identifiés au sein du groupement de commande (travaux hydromorphologiques).

Pour fiabiliser ce partenariat, il convient d'autoriser la Maire à signer la convention qui liera la Fondation Vinci Autoroute à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la Fondation d'entreprise Vinci Autoroutes dans le cadre du projet de restauration du Piron à Champigné.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de requalification du bourg de Champigné – Schéma cyclable – Demande de subvention au Département au titre de l'aide aux projets

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le projet de requalification du bourg de Champigné s'articule autour de deux secteurs interdépendants : l'aménagement des abords du Piron et la requalification de la traversée de bourg

Cette approche globale a été catalysée par les épisodes d'inondations survenus en juin 2021, qui ont mis en lumière la nécessité d'une réflexion approfondie sur la gestion des eaux pluviales et la résilience du territoire face aux aléas climatiques.

La requalification de la traversée de bourg de Champigné s'attaque à des problématiques urbaines cruciales. L'axe principal, structuré autour de la RD 768, est actuellement source de conflits d'usage entre véhicules et modes doux. Le projet vise à apaiser la circulation, à sécuriser les déplacements piétons et cyclistes, et à mettre en valeur les commerces du centre-bourg.

Le réaménagement des abords du Piron a été conçu pour permettre simultanément :

- la prévention des inondations
- la restauration écologique du cours d'eau
- la création d'une coulée verte piétons/cycles en périphérie du bourg.

Ainsi conçu, cet aménagement efficient et résilient favorise la reconnexion du cours d'eau au tissu urbain, la création des îlots de fraîcheur, ainsi que l'aménagement d'une voie verte.

Pour mémoire, le projet de réaménagement du Piron et de la traversée de bourg a été conçu en coordination avec les projets portés par les partenaires de la collectivité : avec ses habitants en premier lieu qui ont été associés aux différentes étapes du projet depuis sa programmation (expression du besoin) et avec le SMBVAR.

Cette armature fonctionnelle est complétée par un projet d'aménagement paysager porté par la commune (projet Résonance ci-dessus).

- Avec la Communauté de Communes des Vallées du Hauts Anjou qui :
 - o Déploie dès le second 2025, un programme de travaux permettant la mise en séparatif des réseaux EU/EP sur la commune de Champigné conformément à son Schéma Directeur d'Assainissement (novembre 2021). Ainsi, la CCVHA contribue à la préservation de la ressource en eau et également à la prévention des inondations.
 - o Met en œuvre le **schéma cyclable intercommunal** au sein duquel ont été actés conjointement avec la commune :
 - La liaison Champigné/Châteauneuf-sur-Sarthe en priorité 1
 - La liaison Querré/Champigné en priorité 3.

Le projet de liaison douce prévu dans l'aménagement du Piron crée une connexion en site propre entre ces deux itinéraires.
- Avec le Département du Maine et Loire qui :
 - o A identifié la requalification de cette voie départementale comme une priorité au regard du réseau routier départemental et également de la vétusté de cette voie.
 - o Porte l'ambition d'élaborer et mettre en œuvre avec les collectivités un Schéma directeur des Liaisons Cyclables

Pour mener à bien ce projet de Schéma Directeur des Liaisons Cyclables, le Département a engagé une enveloppe financière permettant de soutenir toutes les collectivités portant un projet d'infrastructure cyclable sur le territoire.

Le projet présente un cout prévisionnel total d'aménagement du Piron est de 1 312 349€HT.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux projets favorisant la pratique quotidienne du vélo à hauteur de 81 834 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la sollicitation d'une subvention auprès du Département au titre de l'aide aux projets favorisant la pratique quotidienne du vélo à hauteur de 81 834 €.

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

En réponse à une question de Jean-Yves Chatillon, Maryline Lézé confirme que les chances d'obtenir la subvention sont très élevées car le projet a été discuté en amont avec les services du département pour s'assurer de son éligibilité.

VIE SCOLAIRE ET TEMPS DE L'ENFANT

Services périscolaires – Modification des tarifs – Précisions

Rapporteur : Rachel SANTENAC

Par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2025, l'évolution des tarifs périscolaires au 1^{er} septembre 2025 a été adoptée. Il convient de compléter cette délibération par des éléments justifiant la situation de certaines familles.

Il est proposé de maintenir :

- La majoration de 25 % pour les familles extérieures à la commune, sur le tarif individualisé.
- La minoration de 30 % pour les enfants bénéficiant d'un PAI et dont les familles fournissent une glacière.

Il est proposé de retirer :

- La majoration de 25% sur les tarifs périscolaires pour les familles dont les enfants sont inscrits sur la classe ULIS à l'école Marcel Pagnol, sur décision de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le maintien de 25% pour les familles extérieures à la commune sur le tarif périscolaire.
- D'approuver la minoration de 30% pour les enfants bénéficiant d'un PAI et dont les familles fournissent une glacière.
- D'approuver la suppression de la majoration de 25% sur les tarifs périscolaires pour les familles dont les enfants sont inscrits sur la classe ULIS à l'école Marcel Pagnol, sur décision de l'Éducation Nationale.
- De dire que ces mesures s'appliqueront à compter du lundi 1er septembre 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

FINANCES

Budget Principal - Décision modificative n°01

Rapporteur : Dominique FOUIN

Selon les dispositions légales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par des décisions modificatives.

Le tableau ci-dessous présente ces différents ajustements :

FONCTIONNEMENT					
OPERATION / CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
DÉPENSES				363 979,07	0,00
011			CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 406,38	0,00
012			CHARGES DE PERSONNEL	8 000,00	0,00
65			AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 500,00	0,00
023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	310 072,69	0,00
RECETTES				0,00	363 979,07
002			RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2024 du BP 195 Lot Marigné	0,00	17 164,38
74			DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	345 332,00
75			AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1 482,69
TOTAL FONCTIONNEMENT DM				363 979,07	363 979,07

INVESTISSEMENT					
OPERATION/ CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES				646 912,69	0,00
OPE FINAN			OPE. FINANCIERES Résultat d'Investissement 2024 du BP 195 Lot Marigné	-65 197,44	0,00
202			BATIMENTS	-5 723,37	0,00
203			CIMETIERES	-2 200,00	0,00
206			MATERIELS ET MOBILIERS	5 626,00	0,00
404			EGLISES	3 175,00	0,00
604			AMENAGEMENT RIVIERES ET PLANS D'EAU	700 000,00	0,00
700			ECLAIRAGE PUBLIC	2 632,50	0,00
701			VOIRIE	8 600,00	0,00
RECETTES				0,00	646 912,69
604			AMENAGEMENT RIVIERES ET PLANS D'EAU	0,00	336 840,00
021			VIREMENT	0,00	310 072,69
TOTAL INVESTISSEMENT DM				646 912,69	646 912,69
TOTAL DM				1 010 891,76	1 010 891,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal telle que présentée.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Attribution d'une subvention à la Maison de l'Europe

Rapporteur : Dominique FOUIN

La Maison de l'Europe 49 assure, au travers de ses 6 Relais Europe sur le département de Maine-et-Loire, l'information des citoyens sur le fonctionnement et les actions menées par l'Union européenne.

Adhérente depuis 2021, la commune des Hauts-d'Anjou a été la première commune du département à accueillir un Relais d'information Europe, point d'information et d'animation sur l'intervention de l'Europe.

A ce titre, la Maison de l'Europe organise des « cafés européens » qui rencontrent un grand succès auprès des habitants.

Pour 2025, sous le coup de la suppression de sa subvention de fonctionnement par la Région, la Maison de l'Europe 49 sollicite auprès de la commune l'octroi d'une subvention pour maintenir son activité.

Jean-Yves Chatillon exprime son opposition ferme. Il juge illégitime que les contribuables locaux financent une structure de promotion de l'Europe, surtout après le retrait de la région. Il qualifie l'organisation de "machin" coûteux et peu démocratique.

Maryline Lézé indique qu'elle ne souhaite pas faire de polémique politique sur l'Europe et son fonctionnement. Elle défend la subvention en soulignant le rôle pédagogique de l'association pour mieux faire connaître le fonctionnement de l'Europe, ce qui est bénéfique pour les habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 contre : Jean-Yves CHATILLON et Jean-François GUILLOT) :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € au profit de la Maison de l'Europe 49.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, compte 6574 pour 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Marché de restauration collective – Nouvelle formule de révision des prix – Avenant

Rapporteur : Dominique FOUIN

Par délibération en date du 7 novembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture et la livraison de repas froids pour la restauration scolaire et au foyer d'hébergement pour séniors Le Béguinage.

La formule de révision annuelle des prix de ces marchés (article 6 du CCAP) a été établie en référence à la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation harmonisé (IPCH – restauration collective).

Cependant, la crise sanitaire, puis une période de très forte inflation, ont entraîné une divergence entre les indices INSEE utilisés pour la revalorisation des prix des prestations de la restauration collective et l'évolution réelle du coût du travail et des prix des matières premières. Les indices de prix à la consommation employés dans les renégociations contractuelles ne reflétant pas fidèlement les évolutions réelles de leurs coûts. Pour ce faire, l'INSEE a produit un index spécifiquement dédié à la restauration collective « livrée ».

Aussi, à la demande du prestataire, qui se réfère aux travaux conduits par le Syndicat national de la restauration collective (SNRC) et l'INSEE dans le cadre de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF), il convient d'adopter ce nouvel index « RL » correspondant aux repas livrés. Cet index a la structure suivante : 37% pour les aliments, 37% pour le travail, 26% pour les coûts divers.

Ainsi, conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 du Code de la commande publique, qui autorisent la modification des clauses de variation de prix pour préserver l'équilibre financier des contrats, il est proposé de remplacer la clause de révision (lot 1 et lot 2, sans modification de la périodicité annuelle ni du mois de revalorisation : janvier) par la formule suivante, à effet du 1^{er} octobre 2025 :

$$\text{Prix révisé} = (\text{Index RL Période en cours} / \text{Index RL de référence}) \times \text{Prix de référence}$$

Avec RL = restauration livrée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification de la formule de révision des prix à effet du 1er octobre 2025 pour les marchés de fourniture et de livraison des repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le foyer d'hébergement pour seniors Le Béguinage.
- D'approuver les termes de l'avenant au marché figurant en annexe.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant ou toute pièce se rapportant à ce dossier.

ADMINISTRATION & MOYENS GÉNÉRAUX

Réforme des statuts du Siéml

Rapporteur : Maryline LÉZÉ

Le Siéml (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire) est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts.

Les conditions et modalités selon lesquelles le Siéml exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet.

Des précisions statutaires doivent également être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électorales et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical.

Cette modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au Préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire.

Par délibération du comité syndical du 24 juin 2025 le comité syndical du Siéml a adopté cette réforme statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réforme des statuts du Siéml, tel que joint en annexe.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

1. Agenda

a. Rétrospective

- Théâtre TRPL « Les Midinettes » - 11 juillet
- Castel race – 12 juillet
- Fête nationale – 14 juillet
- Séjour itinérant à vélo – du 15 au 18 juillet
- Séjour des séniors à Saumur – du 22 au 24 juillet
- Signature de la convention tripartite de la Maison de la Rivière – le 30 juillet
- Théâtre TRPL « Hôtel du libre-échange » - 1^{er} août
- POP ID – Animation à l'étang de Marigné – 20 août
- POP ID – Animation à la piscine – 25 août
- POP ID – P'tit déj des habitants et visite de la maison de la rivière – 29 août
- Territoire Ô jeux – 30 août
- Forum des associations – 6 septembre
- Atelier sur le projet résilience – 9 septembre
- Inauguration du sentier de randonnée de Querré et ballade photographique – 13 septembre
- Réunion de rentrée avec les directrices d'écoles – 18 septembre
- Journées européennes du patrimoine – 20 et 21 septembre
- Inauguration du nouveau nom de la bibliothèque de Contigné – 20 septembre
- Inauguration de la rénovation énergétique des logements Meldomys – 22 septembre

b. Evènements à venir

- **Vendredi 26 septembre** : Inauguration de la nouvelle structure de jeu - entrée de bourg de Sœurdres
- **Dimanche 28 septembre** : Congrès des UNC - Querré
- **Jedi 9 octobre** : Le grand repas - actions dans tous les restaurants scolaires de la commune
- **Samedi 11 octobre** : Soirée mystère - salle Gala à Champigné
- **Dimanche 12 octobre** : Octobre rose - stade de Châteauneuf-sur-Sarthe
- **Mercredi 15 octobre** : Distribution de composteurs - salle des fêtes de Cherré
- **Mercredi 15 octobre** : Atelier cuisine - Super U de Châteauneuf-sur-Sarthe
- **Vendredi 17 octobre** : Soirée ciné-goûter - salle Cirda à Sœurdres
- **Samedi 18 octobre** : Inauguration du city-stade Raymond Guiet - Contigné
- **Dimanche 19 octobre** : Foire aux pommes - Marigné

- **Lundi 20 octobre** : Journée des cuisiniers - actions dans les restaurants scolaires de Châteauneuf-sur-Sarthe, de Marigné et de Sœurdres
- **Mercredi 22 octobre** : Atelier cuisine - Maxi fruits à Champigné
- **Mardi 4 novembre** : Conseil municipal - mairie de Champigné

Fin de séance à 21h.

La secrétaire de séance

Charlène Polpré



La présidente de séance

Maryline Lézé

